



**AVIS PUBLIC**  
**DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, le directeur général et greffier de la Ville de Normandin, que le 4 décembre 2023 à 20 h, sera tenue une séance publique du Conseil municipal de la ville de Normandin, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, au 1048 rue Saint-Cyrille, et qu'au cours de ladite assemblée, le Conseil statuera sur la demande de dérogation suivante :

Au 1045-1047, avenue du Rocher : rendre conforme l'implantation d'un bâtiment complémentaire existant (remise) de 4.96 m x 4.96 m à l'intérieur des limites du terrain, relativement à la marge de recul arrière mesurée à 1.2 mètre et à la marge de recul latérale mesurée à 1.3 mètre, alors qu'en vertu du règlement de zonage #424-2011, article 12.4.5, les normes d'implantations à respecter pour un bâtiment complémentaire isolé sont de 1.5 mètre de toute ligne de terrain qui ne donne pas sur une rue.

AVIS PUBLIC est en outre donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de ladite séance du Conseil.

DONNÉ À NORMANDIN CE 15<sup>E</sup> JOUR DE DE NOVEMBRE 2023

  
Jean-Sébastien Nadeau  
Directeur général et greffier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Jean-Sébastien Nadeau, directeur général et greffier de la ville de Normandin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Ville ainsi qu'affiché sur le babillard de l'hôtel de ville au 1048, rue Saint-Cyrille à Normandin, le 15 novembre 2023, en vertu du règlement 532-2018 concernant la publication des avis publics adopté le 12 mars 2018.

En foi de quoi, je donne certificat ce 15<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2023.

  
Jean-Sébastien Nadeau